



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH,
Légalement convoqué le 28 décembre 2023 par Madame Estelle VILESPY, Maire
Vérification du quorum : 7.5 arrondi à 8
Désignation d'un secrétaire de séance : Noël BOUSQUET.
Ouverture de la séance à 18h30 par Estelle VILESPY, Maire.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023
2. Position du conseil municipal sur les rythmes scolaires
3. Versement de subventions aux associations
4. Décisions du Maire
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (10) : VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix

Absents excusés (4) : FONTES Frédéric, LOUBET Andrine, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole,

Procurations (1) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 11

2. Position du conseil municipal sur les rythmes scolaires

Madame le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la poursuite de la semaine de 4 jours au sein de l'école de Belpech.

Par délibération 2021/02/005 du 13 avril 2021, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la mise en place de cette semaine de 4 jours.

Madame le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

L'inspection académique de Montpellier a récemment sollicité la directrice de l'école afin de se prononcer sur la poursuite de ce rythme au-delà de la période de 3 ans qui vient de s'écouler. Un conseil d'école extraordinaire se tiendra le lundi 8 janvier 2024 à 17h30 pour se prononcer sur la poursuite du rythme actuel (semaine de 4 jours). Cette proposition sera soumise à l'approbation du conseil municipal avant d'être transmise au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (10) : VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix

Absents excusés (4) : FONTES Frédéric, LOUBET Andrine, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole,

Procurations (1) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 11

3. Versement de subventions aux associations

Madame le Maire informe le Conseil de la demande de subvention suivante :

N° ASSOCIATION	Bénéficiaires	Nature	MONTANT
18	Tapedur	Subvention de fonctionnement COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : Parade d'Antan du 9 décembre 2023	150,00 €
TOTAL			150,00 €

Monsieur Jean-Christophe MARIO étant président de l'association, celui-ci ne prendra pas part au vote de la subvention.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (10) : VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix

Absents excusés (4) : FONTES Frédéric, LOUBET Andrine, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole,

Procurations (1) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 10

4. Décisions du Maire

Les décisions suivantes ont été signées par Madame le Maire :

DECISION 2023/030 : SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH

Madame le Maire a accepté et signé l'ensemble des pièces du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de Belpech pour un forfait de rémunération de 26 700 € HT déterminé par un taux de rémunération de 10 % appliqué à une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage HT de 267 000 € avec le groupement conjoint suivant :

☑ Mme CAMBON SANDRINE - 20, Avenue Jacques Carrie 09120 VARILHES - SIRET 797665064 00029 pour un montant de 11 347.50 € HT

☑ SARL Structur'M - Vielmas Marie Benedicte - 10 Rue des Tierçaires 09270 Mazères - SIRET 529771214 00028 pour un montant de 11 347.50 € HT

☑ ECOBE 09 - 10 Rue Henri Fabre 09100 PAMIERS – SIRET 798638854 00017 pour un montant de 4 055.00 € HT.

Le mandataire de ce marché est Mme CAMBON SANDRINE - 20, Avenue Jacques Carrie 09120 VARILHES.

DECISION 2023/031: SIGNATURE CONTRATS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE PRESTATION POUR LA PRODUCTION DE L'ATTESTATION HANDICAPES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH

Madame le Maire a accepté et signé le contrat de contrôle technique de construction pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de Belpech pour un montant de 4 100.00 € HT proposé par l'APAVE

INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France dont le siège est situé 6 rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE CEDEX, représenté par Sébastien EUDELIN, APAVE IC MIDI PYRENEES, 11 rue Alexis de Tocqueville 31018 TOULOUSE CEDEX 2 (siret 903869071 00790).

Madame le Maire a accepté et signé le contrat de prestation pour la production de l'attestation réglementaire handicapés pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de Belpech pour un montant de 300.00 € HT proposé par l'APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France dont le siège est situé 6 rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE CEDEX, représenté par Sébastien EUDELIN, APAVE IC MIDI PYRENEES, 11 rue Alexis de Tocqueville 31018 TOULOUSE CEDEX 2 (siret 903869071 00790).

DECISION 2023/032 : SIGNATURE CONTRAT DE MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH

Madame le Maire a accepté et signé le contrat de mission de Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de Belpech pour un montant de 3 440 € HT proposé par l'APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France dont le siège est situé 6 rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE CEDEX, représenté par Sébastien EUDELIN, APAVE IC MIDI PYRENEES, 11 rue Alexis de Tocqueville 31018 TOULOUSE CEDEX 2 (siret 903869071 00790).

5. Questions diverses

Selon le règlement du Conseil Municipal, des questions diverses peuvent être adressées à Madame le Maire 48h avant la date du conseil pour être présentées en séance. En cas de dépôt après le délai imparti, elles seront présentées lors de la réunion suivante.

Selon le règlement du Conseil Municipal, des questions diverses peuvent être adressées à Madame le Maire 48h avant la date du conseil pour être présentées en séance. En cas de dépôt après le délai imparti, elles seront présentées lors de la réunion suivante.

Conformément au règlement du Conseil Municipal Madame le Maire lève la séance à 19h00

Le Maire – Estelle VILESPY



Le secrétaire – Frédéric FONTES